



FORMATION A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE MODULE 2

Finalité et obligation du DUERP :

Le document unique est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le code du travail dans son article R4121-1.

Le DUERP est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations ayant au moins un salarié.

Public visé : Personnel en charge de la rédaction et de l'application du document unique ayant déjà suivi le Module 1

Objectif :

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) permet de repérer les risques critiques auxquels peuvent être exposés les salariés au travail. C'est la base de toute démarche de prévention. Cette formation vous permet de réaliser l'évaluation et la hiérarchisation des risques santé-sécurité au travail (SST), y compris les risques psycho-sociaux, au sein de votre entreprise. Au-delà du constat et de la rédaction d'un document unique pertinent, elle vous aide à structurer votre programme de prévention dans une logique de maîtrise des risques continue.

Lieu : Sur site avec la personne en charge du DU

Sanction : Attestation de formation

Durée : ½ journée de formation

Période : le 29 septembre 2017



ASSOCIATION POUR LA FORMATION CONTINUE

Route de la Pointe Blanche - BP : 4308
97500 Saint-Pierre et Miquelon
N° de déclaration préalable : 975 00001 975

Contenu :

Module 2 :

3/ Rédiger son document unique et son programme de prévention

- Se fixer des objectifs mesurables.
- Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
- Réduire la gravité en prévoyant des actions de protection.
- Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités partagées ; rédiger une fiche individuelle de prévention des expositions à la pénibilité.
- Rédiger son document unique : faire simple, didactique, informatique partagé.

4/ Faire du Document unique un outil de management de la prévention

- Suivre les actions décidées.
- Remettre en cause l'évaluation des risques en fonction des données internes (audits, visites sécurité, accidents etc.) et des évolutions d'activités.
- Partager l'information avec les équipes ; utiliser le management visuel pour animer la prévention sur le terrain.